



Fédération SUD Etudiant

25/27 rue des envierges

75020 Paris

sud-etudiant@sud-etudiant.org

**Quatre ans après, la répression  
post-CPE continue son bout de  
chemin**

*Quatre militants dont un de SUD Etudiant, condamnés après le mouvement anti-LEC doivent s'acquitter de dommages et intérêts importants, près de 4 ans après.*

La mouvement contre la LEC (loi d'Egalité des Chances) de 2006 fut le plus important mouvement social de ces dernières années, exemplaire par la forme, unissant travailleurs/euses en formation, en recherche d'emploi, en retraite, en activité... Cette loi a suscité douze semaines de lutte exceptionnelle qui se sont soldées par le retrait du CPE.

Ce fut aussi l'un des plus réprimés. Des milliers d'arrestations se soldant par des centaines de condamnations eurent lieu. La répression a pour objectif de faire taire les révoltes sociales que cette société inégalitaire engendre nécessairement. Parmi les victimes de l'arbitraire, arrêtées pour faire du chiffre, il y avait aussi des militant-e-s un peu trop en vue au goût du pouvoir.

Ce fut le cas de Valentin, Jean-Pascal, Reda et Pierre-Louis. Arrêtés-pour avoir perturbé un débat « université-emploi » qui se tenait sur l'Université, en juin 2006, et dont la police filtrait les entrées à l'aide d'une liste de noms, ne laissant passer que le patronat et les dirigeant-e-s de l'université à la demande de ceux-ci. Ils furent alors condamnés à de lourdes peines: de la prison avec sursis et une lourde amende de 5800 euros. La mobilisation avait alors permis de réunir la somme.

Mais près de 4 ans après les faits, un policier fait valoir ses droits à l'expertise. Le tribunal condamne alors ces 4 camarades à lui verser la somme de 4900 euros au titre du préjudice subi, et ce avant le 20 mars.

Ils n'ont évidemment pas les moyens de s'acquitter de cette somme. La Fédération SUD Etudiant n'abandonnera pas ses militant-e-s et les étudiant-e-s grévistes. La répression est une arme de l'état et du patronat pour briser les résistances. Soutenir ceux qui en sont victimes, c'est permettre à de nouvelles luttes d'avoir lieu, c'est faire un pied de nos à nos ennemis, c'est empêcher la peur de s'installer.

Que ce soit pendant le mouvement de grève à GRDF, celui du tramway à Lyon, partout en France pendant les différents mouvements étudiants et lycéens de ces dernières années ou encore à l'encontre des militant-e-s de Continental, de l'USTKE et du LKP la répression a frappé.

Organisation syndicale aux moyens financiers limités, en butte à de nombreux cas de répression (Loi Fillon en 2005, LEC en 2006, contre la LRU en 2007 et 2009 ainsi que diverses luttes sociales sur les thématiques telles que le logement, les sans-papiers...) touchant ses militant-e-s, la Fédération SUD Etudiant ne peut supporter seule cette condamnation.

**C'est pourquoi nous appelons à soutenir ces camarades en:**

\* publiant et faisant circuler cet appel, si vous disposez d'un site Web et/ou d'un organe de presse ;

\* en envoyant un chèque à l'ordre de *Solidaires 13* - en inscrivant au dos "Solidarité répression Aix", à Solidaires 13, C/O SUD PTT BP33 13302 Marseille cedex 3

**Contact:** Aurélien 06 78 53 11 46